



21051

## Informations sur le·la salarié·e

1. Nom(s) :<sup>3</sup>
2. Prénom(s) :<sup>3</sup>
3. Date de naissance :<sup>3</sup>
4. Adresse :<sup>3</sup>
5. Code postal :<sup>3</sup>
6. Lieu de résidence :<sup>3</sup>
7. Numéro AVS :
8. Année civile au cours de laquelle le revenu a été perçu :<sup>3</sup>
9. Période de travail : du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_
10. Taux de télétravail en pourcentage :<sup>3,4</sup> %
11. Montant total des rémunérations brutes<sup>3,4</sup> : CHF

## Coordonnées de l'employeur

N°DPI (si connu) :

Contact (Nom) :

N° IDE :

Raison sociale :

Adresse :

NPA :

Localité :

Téléphone :

Courrier électronique :

### Exactitude

Je, le·la soussigné·e, atteste, que les renseignements fournis ci-dessus sont complets et exacts :

Lieu/date :

Signature :

### Avis importants

- L'attestation doit être transmise au Centre d'enregistrement des déclarations d'impôt - EAR 22 - 1014 Lausanne Adm cant - d'ici au 28 février de l'année qui suit la période fiscale concernée.
- Un double de l'attestation doit être adressé au contribuable.
- Celui ou celle qui, malgré sommation, ne transmet pas l'attestation ou transmet une attestation remplie de manière incomplète ou erronée est puni·e d'une amende.

<sup>1</sup> La notion d'employeur utilisée dans ce formulaire comprend, outre l'employeur «traditionnel», tous les débiteurs de la prestation imposable au sens du chiffre 2.2 de la circulaire n° 45 de l'AFC du 12 juin 2019

<sup>2</sup> La loi du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2026, sous réserve du délai référendaire

<sup>3</sup> Informations obligatoires pour l'échange de renseignements (art. 28<sup>ter</sup> CDI CH-F)

<sup>4</sup> Données obligatoires pour le calcul de la compensation versée à la France (cf. protocole additionnel à l'accord)

EXP :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Centre d'enregistrement  
des déclarations d'impôt  
EAR 22  
1014 Lausanne Adm cant